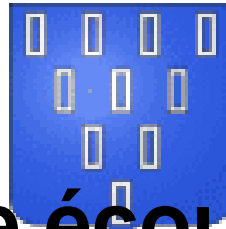


<http://broons-caulnes.catholique.fr/spip.php?article40>



À votre écoute

- Nos 2 paroisses - Célébrer les étapes de la vie - Obsèques -



Date de mise en ligne : lundi 2 juin 2014

Copyright © Paroisses de Broons et Caulnes - Tous droits réservés

Sommaire

- [Les démarches à suivre](#)
- [Paroisse de Broons](#)
- [Paroisse de Caulnes](#)

Les démarches à suivre :

La personne de permanence prendra en compte :

- votre demande : le lieu des obsèques, le jour et l'heure souhaités . Si vous désirez un prêtre pour la célébration, c'est possible exceptionnellement et selon ses disponibilités. La plupart des célébrations sont présidées par une équipe de laïcs formés.
- les coordonnées du défunt .
- ainsi que vos coordonnées pour que vous puissiez être rappelés afin de vous confirmer la présence du prêtre, les coordonnées de l'équipe qui va vous recevoir pour préparer la célébration et fixer le jour, l'heure et le lieu de la préparation.

Paroisse de Broons.

Joindre la maison paroissiale au : **02 96 84 62 48** aux heures d'ouverture : de 10h à 12h et de 16h à 18h tous les jours excepté le dimanche.

ou contacter le **07 81 60 56 87**

Paroisse de Caulnes.

Joindre le secrétariat paroissial au **02 96 83 90 09** aux heures d'ouvertures du mardi au samedi de 10h à 12h et les lundi, mercredi et vendredi de 14h30 à 17h30 .

En dehors de ces permanences, joindre André Sicot au **06 51 60 83 08**